

édition 2015

PRIX ALIMENTERRE

Concours de films courts ouvert aux 14-25 ans



Sur les thèmes

L'AGRICULTURE FAMILIALE ICI ET LÀ-BAS
et **CLIMAT, AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

Règlement du concours

Organisé par :



**FONDATION
NICOLAS
HULOT**
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Dans le cadre de :



LA CAMPAGNE ALIMENTERRE

Les objectifs

Depuis 2000, la campagne **ALIMENTERRE** sensibilise la population française sur les causes économiques, sociales et politiques de la faim dans le monde. Elle promeut une agriculture familiale durable au Nord comme au Sud, garantissant une alimentation saine et suffisante pour tous. Les objectifs généraux sont :

- informer sur les paradoxes du système alimentaire mondial et l'enjeu de nourrir le monde demain ;
- faire valoir le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- faire prendre conscience de la nécessité de soutenir une agriculture familiale, viable et durable au Nord comme au Sud ;
- sensibiliser chacun à sa responsabilité de citoyen et de consommateur et encourager les changements de comportements individuels et/ou collectifs.

Le calendrier dans ses grandes lignes

La campagne **ALIMENTERRE** se déroule tout au long de l'année. Animée au niveau national par le CFSI, elle est mise en œuvre en France, en Europe, en Amérique et en Afrique, par des acteurs locaux, coordonnés au niveau territorial. Les établissements de l'enseignement agricole français la relaient fortement.

Les activités dépendent des spécificités des organisateurs : une projection-débat, un marché alimentaire et solidaire, un atelier cuisine bio, locale et équitable avec des enfants, une exposition, une visite d'exploitation agricole, un spectacle de rue, etc.

Organisé chaque année du 15 octobre au 30 novembre, le Festival de films **ALIMENTERRE** est l'événement national de la campagne, temps fort de mobilisation pour le réseau **ALIMENTERRE**.

Le Festival de films ALIMENTERRE, temps fort de la campagne

- donner les moyens au public de s'informer et de se forger une opinion éclairée sur les enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux permettant un accès à une alimentation saine et suffisante pour tous ;
- inciter à une réappropriation de la question alimentaire par les citoyens et redonner à l'alimentation sa juste valeur, en reconsidérant le travail des agriculteurs ;
- proposer des pistes d'action concrètes individuelles et collectives, pour soutenir un système alimentaire plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

Chaque année, cinq à sept films communs à tous sont sélectionnés, traitant des enjeux agricoles et alimentaires Nord-Sud. Pour chaque organisateur, le Festival consiste en la création d'une programmation régionale ou locale. Chaque projection est suivie d'un débat ouvert, impliquant la mobilisation d'au moins deux intervenants et une participation forte du public.

La manifestation s'adresse à un grand public sensible aux enjeux agricoles et alimentaires. Les séances sont organisées en cinémas ou salles municipales, bien situés et bien identifiés du public. Les lycéens de l'enseignement général ou agricole et les étudiants constituent le second public privilégié. Le Festival s'invite alors dans les salles de classe ou donne l'occasion de séances dédiées en cinéma. C'est une opportunité pour élaborer une animation pédagogique plus complète.

Plus d'informations sur : www.festival-alimenterre.org

PRIX ALIMENTERRE

Historique

Le prix a été conçu en partenariat par le CFSI, coordinateur national de la campagne ALIMENTERRE, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), afin d'offrir un nouvel outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires. Ce partenariat permettra à la fois de diffuser le prix dans tous les établissements de l'enseignement agricole en France et de donner un écho au sujet et aux lauréats auprès d'un large public.

Objectifs

Les participants devront réaliser un film court (entre 2 et 5 min maximum) en français. Deux thèmes sont possibles, permettant de nombreux angles de réflexion :

Thème 1 : Agriculture familiale ici et là-bas

Suite à une mobilisation forte de la société civile, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a déclaré l'année 2014 : « Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) ». Cette année permettra de sensibiliser et promouvoir l'agriculture familiale dans le monde, aux niveaux politique et économique.

<http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/>

<http://www.alimenterre.org/page/agriculture-familiale>

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agriculture-familiale_cle49c6f6.pdf

Les agricultures du monde sont variées, à l'image des territoires sur lesquels elles se trouvent. Elles doivent répondre à trois grands défis globaux : l'alimentation de tous, l'emploi et la gestion des ressources naturelles. L'agriculture familiale fait partie de ces agricultures. Est-ce un concept partagé par tous, ici et là-bas ? Est-ce un modèle agricole unique ou pluriel ? Face aux défis mondiaux, l'agriculture familiale peut-elle apporter des réponses pertinentes ? L'agriculture familiale est-elle un modèle agricole durable, créateur d'emploi et de richesse et capable de nourrir le monde ?

Thème 2 : Climat, agriculture et alimentation.

En décembre 2015, la France accueille la 21ème conférence internationale sur le climat. Ce sommet a pour objectif la signature d'un accord entre les pays du monde pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer au maximum les changements climatiques.

L'agriculture est à la fois à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et une activité à même de stocker du carbone dans les sols. Elle subit également les conséquences du changement climatique de plein fouet. Quels sont les enjeux auxquels l'agriculture devra faire face à l'avenir ? Quels risques pour la sécurité alimentaire ? Comment le changement climatique est-il déjà une réalité pour certains ? Comment l'agriculture s'adapte-t-elle déjà à tous ces changements ? Quelles solutions sont mises en œuvre ici et là-bas pour l'agriculture et l'alimentation ?

<http://www.ipcc-wg2.gov/>

<http://www.ifieldgood.org/ca-me-concerne/environnement/climat/>

http://www.ifieldgood.org/wp-content/uploads/2013/02/ELA_agriculture-et-gaz-a-effet-de-serre.pdf

Qui peut participer ?

La participation est ouverte aux candidatures individuelles ou collectives de jeunes habitant en France métropolitaine, entre 14 et 25 ans, selon deux catégories : lycéens¹ et étudiants².

Si un groupe peut correspondre à une classe entière, rien n'interdit aux adultes encadrants (enseignants, documentalistes, surveillants ou autres adultes) de former un groupe composite au sein de l'établissement, fait d'élèves issus de niveaux et de disciplines différentes, sur la

¹ A partir de l'âge de 14 ans, incluant des élèves en classe de collège (3^e et 4^e).

² Élèves en cursus post-baccalauréat (BTS, License, etc.), jusqu'à l'âge de 25 ans.

seule base du volontariat. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (lycéen ou étudiant).

Un groupe candidat (plus de 2 jeunes) devra désigner un représentant.

La participation au prix est libre et gratuite.

Critères techniques

Durée du film

Les participants devront présenter un film d'une durée comprise entre 2 et 5 minutes (hors générique), accompagné d'un titre explicite (100 caractères maximum), résumant son contenu et en lien avec le thème du concours.

Typologie du film

Le film pourra être indifféremment un reportage (lors d'un stage à l'étranger par exemple), un documentaire, une fiction, un film d'animation, etc. (liste non exhaustive) et sera créé avec le matériel disponible (caméscope numérique, appareil photo numérique, téléphone portable, ordinateur, etc.).

Format du film

Le fichier transmis devra être un fichier numérique indépendant, de la meilleure qualité possible (maximum 4 Go). Il n'y a pas de format imposé, il sera fonction de l'appareil et des logiciels utilisés (mp4, wmv, etc.)

Ci-dessous, voici quelques programmes pouvant être utiles dans la réalisation du film :

- Pour le son : Audacity
<http://audacity.sourceforge.net/?lang=fr>
- Pour le montage vidéo : Windows Movie Maker
<http://www.clubic.com/telecharger-fiche10967-windows-movie-maker.html>
- Pour la retouche d'image : Photofiltre
<http://photofiltre.free.fr/frames.htm>

Déroulement

28 mai 2014 : lancement du Prix

15 mars 2015 (avant minuit) : date limite de remise des films (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

9 avril 2015 : publication des résultats, remise des prix et lancement du Prix 2016

15 octobre – 30 novembre 2015 : diffusion du film « Coup de cœur du jury » avant toutes les séances du Festival de films ALIMENTERRE

Prix

Catégorie Lycéens

- Prix du meilleur film sur le thème « Agriculture familiale ici et là-bas » : une journée à la Cité du cinéma et découverte d'un studio de montage à Paris ;
- Prix du meilleur film sur le thème « Climat, agriculture et alimentation » : une journée à la Cité du cinéma et découverte d'un studio de montage à Paris ;

En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 4 personnes, seuls les frais de 4 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant.

Catégorie Etudiants

- Prix du meilleur film sur le thème « Agriculture familiale ici et là-bas » : un stage de formation en lien avec l'agroécologie, par l'association Terre et Humanisme (fondée par Pierre Rabhi) ;

- Prix du meilleur film sur le thème « Climat, agriculture et alimentation » : un stage de formation en lien avec l'agroécologie, par l'association Terre et Humanisme (fondée par Pierre Rabhi) ;

En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 2 personnes, seuls les frais de 2 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant.

« Coup de cœur du jury »

- Prix du film « Coup de cœur du jury » : diffusion du film parmi la sélection officielle du Festival de films ALIMENTERRE 2015.

Ce film sera sélectionné parmi l'un des quatre films primés précédemment.

Pour l'ensemble des films récompensés (voir ci-dessus) :

- un séjour d'une journée et une nuit à Paris pour le Salon de l'agriculture 2016, où chaque film sera diffusé et commenté par le(s) lauréat(s). En cas de récompense d'un groupe, seuls les frais du représentant du groupe (1 personne) seront pris en charge.
- diffusion sur les sites internet animés par le CFSI, la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Fondation Nicolas Hulot.

2^e et 3^e meilleurs films

Des récompenses seront également prévues pour les 2^e et 3^e meilleurs films sur chaque thème et chaque catégorie.

Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir d'ici le 15 mars 2015 (avant minuit, cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi), par courrier postal ou par « wetransfer » :

- le fichier numérique du film court ;
- l'annexe 1 dûment remplie en version électronique.

Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB

CFSI
 Prix ALIMENTERRE du film court – Thème 1 ou 2
 32 rue Le Peletier
 75009 PARIS

Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer »

Indiquer dans le titre « Prix ALIMENTERRE du film court – Thème 1 ou 2 »
alimenterre@cfsi.asso.fr

Jury

Le jury sera composé de 9 personnes :

- 1 représentant du CFSI (salarié ou membre) ;
- 3 représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- 2 membres du réseau ALIMENTERRE ;
- le lauréat du Prix ALIMENTERRE 2014 (ou le représentant du groupe) ;
- 1 professionnel de l'image ;
- 1 représentant de la FNH.

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant un projet.

Critères

Le jury sélectionnera les films lauréats répondant aux critères suivants :

- qualités audiovisuelles : cadrage, image, lumière, son, effets, etc. ;
- qualités de la construction du film : titre, scénario, progression, rythme, dialogue, créativité, etc. ;
- pertinence du film avec le thème choisi : qualité, simplicité et clarté des textes et messages, etc. ;

Entre deux films de qualité égale, le jury préférera le résultat d'une dynamique de travail collectif, favorisant l'interdisciplinarité.

Droits de diffusion

Les ayants droit des films cèdent gracieusement au CFSI, à la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et à la FNH, sans contrepartie et pour une durée indéfinie, le droit de reproduction et de publication non commerciale de leur film, ses photographies et ses extraits (moins de 1 minute), pour la diffusion sur leurs sites internet et dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE. La cession prend effet à la date de publication des résultats.

Droits de propriété intellectuelle

Les groupes candidats s'engagent à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité du CFSI, de la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de la FNH ne saurait être engagée.

Il est conseillé que le son de la vidéo ne soit pas une musique extraite des répertoires de la SDRM (Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs). Des solutions existent pour diffuser de la musique « libre de droit » mais toujours sous certaines conditions d'utilisation. Le site suivant propose notamment un catalogue important d'illustrations musicales sous licence « creative commons » :

<http://www.auboutdufil.com/>

Droits à l'image

Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin. Un modèle d'autorisation est proposé en annexe 2.

Autres

La direction du CFSI, conjointement avec la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la FNH sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

LES ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le CFSI

Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l'appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd'hui, le CFSI, association reconnue d'utilité publique, rassemble 23 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d'honneur du CFSI, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits de l'homme partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne la campagne **ALIMENTERRE**.

www.cfsi.asso.fr

Ils soutiennent le CFSI pour ses activités **ALIMENTERRE** :



La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) œuvre pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Elle s'est donné pour mission de proposer et accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et de soutenir des initiatives environnementales, en France comme à l'international, pour engager la transition écologique de nos sociétés. Pour la Fondation, l'écologie ne doit plus être une thématique parmi d'autres mais constituer le cœur de l'action publique et privée. Afin de mener sa mission, la Fondation combine la réflexion à l'action :

- Elle élabore et porte, au sein de son *Think tank* des propositions en lien avec son Conseil scientifique et son réseau d'experts pluridisciplinaire et de haut niveau.
- Elle soutient, valorise et diffuse, au sein de son *Do tank* des initiatives porteuses d'avenir, afin de les démultiplier à plus grande échelle. Riche d'enseignements, la réalité du terrain inspire et nourrit la production intellectuelle.
- Et pour que chacun puisse s'approprier et se mobiliser en faveur de la transition écologique, elle élabore des outils et des campagnes citoyennes.

Reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle, la Fondation est également une ONG environnementale représentative. A ce titre, elle siège dans plusieurs organismes consultatifs tels que le Conseil économique social et environnemental ou le Comité national de la transition écologique.

www.fnh.org

La Fondation poursuit ses actions grâce au soutien de ses partenaires fondateurs :

L'ORÉAL



La Direction générale de l'enseignement et de la recherche

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.

La coopération internationale est une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale, la formation continue, l'insertion et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix **ALIMENTERRE** et encourage les établissements à y prendre une part active.

ANNEXE 1 : PRESENTATION DU PROJET

1- Thème choisi pour le film

2- Liste détaillée des participants (groupe) au Prix ALIMENTERRE

Nom*	Prénom*	Date de naissance*	Classe*	Etablissement	Association

*Informations obligatoires

Si nécessaire, liste des enseignants

Nom*	Prénom*	Fonction*	Etablissement*

3- Représentant du groupe (si nécessaire)

A désigner parmi les participants.

4- Commentaires à l'attention du jury

S'il le juge nécessaire, le groupe peut soumettre au jury une présentation plus détaillée de son projet : origine du projet, présentation du groupe, contenu du message, scénario, etc.

ANNEXE 2 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

D'une manière générale, la reproduction et la diffusion de l'image ou la vidéo d'une personne doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

Rappel : Les principes issus du droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelles sera la durée de l'utilisation de cette image ?).

Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.

Source : CNIL -

<http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/lutilisation-de-limage-des-personnes/>

Je soussigné(e)

Date de naissance³

Demeurant.....

Autorise

à me filmer dans le cadre de sa participation au Prix ALIMENTERRE 2015 – Concours de films courts à destination des jeunes de 14 à 25 ans.

J'accepte que mon image soit diffusée gratuitement sur les sites internet du CFSI, de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de la FNH (organisateur du concours), ainsi que lors des séances du Festival de films ALIMENTERRE, organisées par les pôles et relais ALIMENTERRE dans tous les pays où se déroule le Festival.

Le CFSI, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la FNH s'engagent à ne pas utiliser ce film à des fins commerciales.

A, le

Nom, prénom

(signature précédée de la mention Lu et Approuvé)

³ Si les prises de vues concernent une personne mineure, l'autorisation doit être signée par les parents ou le responsable légal.